

ments sur la péripleurésie de l'espèce bovine. Cette maladie confinée autrefois dans quelques départements du Nord, et un nombre très restreint de départements du Midi, a été portée, il n'y a pas longtemps, dans le Var, par un convoi d'animaux provenant de la Loire, de Saône-et-Loire et du Rhône. Les mesures très sévères prises, il y a six mois, n'ont pas réussi à entraver le mal, et les derniers rapports signalent des étables contaminées, dans l'Allier et dans le Cher. Chargé d'une mission dans l'Indre, M. Galtier y a constaté l'existence de la maladie par un animal venu du Cher. Un poumon expédié de Meximieux, vers le mois de septembre, a permis de reconnaître que le département de l'Ain, bien que la maladie n'y eût pas été encore signalée, n'était pas indemne et qu'il a été contaminé par un animal venant de la Franche-Comté et acheté au concours de Bourg.

*Séance du 20 novembre 1891.* — Présidence de M. Galtier, vice-président. — M. Galtier donne un compte rendu de son rapport au Ministre de l'Agriculture sur la maladie de la *Courade*, qui sévit dans le département de la Haute-Loire. — Chez les habitants de la Haute-Loire, le mot *courade* désigne les organes de la poitrine, et la maladie de la courade est ainsi appelée parce qu'elle affecte les organes de la respiration d'une façon particulière. Toutefois, c'est bien une maladie générale, dont les symptômes accusent des troubles divers plus ou moins nombreux. Elle sévit sur les espèces bovine, ovine, caprine et porcine, attaquant de préférence les jeunes veaux, les jeunes agneaux et les jeunes porcs. Elle peut être grave ou bénigne. Grave, elle a une évolution rapide, et se termine huit ou neuf fois sur dix par la mort du sujet ; mais prise dès le début elle peut-être conjurée, et si l'on n'en obtient pas la guérison radicale, on peut du moins la faire passer à l'état chronique. Le mal de la courade est une maladie septique, dont le germe a pu être utilisé et cultivé. Sa propagation est due surtout à l'exiguïté et à la mauvaise tenue des étables et du matériel à l'usage des animaux. Une réforme de la construction et de l'aménagement des étables s'impose. Ce qui est tout aussi indispensable, c'est d'en enlever quotidiennement les fumiers et de ne pas abandonner en pleins champs les cadavres ni les débris des animaux morts, de séparer les animaux de diverses espèces, d'isoler immédiatement tout animal suspect. On combat avec succès la courade, d'abord en plaçant le sujet atteint dans un local bien éclairé et bien aéré, puis en lui administrant de la crème